



PROCES - VERBAL N°33

DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL

--oOo--

JEUDI 29 MARS 2012

18 HEURES 30

Le vingt-neuf mars deux mille douze, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de Tournon-sur-Rhône, régulièrement convoqué le 20 mars 2012, s'est réuni dans la salle de ses délibérations, sous la présidence de M. Frédéric SAUSSET, Maire.

Présents : M. SAUSSET, Maire – Mme BANCEL, M. BARRUYER, Mme LONGUEVILLE, M. BARBARY, Mme ANDRE, M. GAILLARD, Mme LAURENT, M. MESTRE, Adjoint – MM. B FAURE, DIABI, Mme CHANTEPY, M. SANCHEZ, Mme MEYSENQ, M. GOUDARD, Mme MALSERT, M. LEBLAN, Mme PARRIAUX, M. J FAURE, Mme BURGUNDER, M. BARAILLER, Mme CROUZET, M. DAVID, M. MOURGUES.

Ont voté par procuration : Mme EIDUKEVICIUS, M. DIAZ, Mme JACOUTON, M. BENOIT, Mme VICTORY.

Le Conseil Municipal désigne M. DIABI, l'un de ses membres, pour remplir les fonctions de secrétaire.

COMPTE RENDU DE LA REUNION PRECEDENTE

Le compte rendu de la réunion du 1^{er} mars 2012 est approuvé.

1 - ARRET (2) DU PROJET PLU DE TOURNON-SUR-RHONE ET BILAN DE LA CONCERTATION

M. le Maire rappelle que le Conseil Municipal, par délibération en date du 30/03/2006, a prescrit l'élaboration du PLU et fixé les modalités de la concertation.

Suite à l'arrêt du PLU par délibération en date du 24/02/2011, un certain nombre d'avis émis par les personnes publiques associées, ainsi que les requêtes recueillies lors de l'enquête publique qui s'est déroulée du 19/09/2011 au 21/10/2011, ont nécessité de modifier ce document.

De plus, de nouveaux arrêtés préfectoraux ont été portés à connaissance par les services de l'Etat, exigeant de les intégrer au futur document. Concernant le risque d'inondation, relativement important sur la Commune, des modifications supplémentaires peuvent être apportées par les services de l'Etat. Il est donc nécessaire d'attendre l'arrêt du PPRi par le Préfet avant d'approuver le PLU.

Dans cette attente, des mises à jour, notamment des emplacements réservés acquis par la Commune, ont été apportées pour l'occasion afin de rendre le PLU plus visible et plus clair.

Compte tenu de tous ces éléments, il est donc proposé d'arrêter une nouvelle fois le projet, arrêt qui annulera et remplacera le premier.

M. le Maire passe la parole à M. ATALLAH, service urbanisme, qu'il remercie, afin qu'il présente le PLU et notamment toutes les modifications apportées.

Cette présentation est consultable sur le site de la Ville : www.ville-tourmon.com.

En réponse à Jean FAURE, M le Maire indique que le terme « arrêt » du PLU est bien le terme réglementaire. Un nouvel arrêt du PLU est nécessaire pour intégrer les nouvelles prescriptions avant nouvelle enquête publique puis approbation.

Durant cette présentation, arrivée de Mme JACOUTON.

M. le Maire indique que la concertation a duré 2 semaines et qu'elle se termine le 30 mars prochain.

En réponse à Mme BURGUNDER, M. le Maire rappelle que le PLU sera soumis, une nouvelle fois, à enquête publique.

Il communique le planning prévisionnel :

- consultation des personnes publiques associées : 3 mois du 16 avril à mi juillet 2012
- enquête publique du 23 juillet à fin août 2012
- rapport du commissaire enquêteur
- approbation du PLU fin septembre début octobre 2012

M. le Maire précise qu'un courrier a été adressé à M. le Préfet l'informant du report de l'approbation du PLU compte tenu notamment de l'intégration des prescriptions de l'Etat et lui demandant la date à laquelle il entend arrêter le PPRI.

Délibération :

Le Conseil Municipal, par délibération en date du 30/03/2006, a prescrit l'élaboration du PLU et fixé les modalités de la concertation.

Suite à l'arrêt du PLU par délibération en date du 24/02/2011, un certain nombre d'avis émis par les personnes publiques associées, ainsi que les requêtes recueillies lors de l'enquête publique qui s'est déroulée du 19/09/2011 au 21/10/2011, ont nécessité de modifier ce document.

De plus, de nouveaux arrêtés préfectoraux ont été portés à connaissance par les services de l'Etat, exigeant de les intégrer au futur document. Concernant le risque d'inondation, relativement important sur la Commune, des modifications supplémentaires peuvent être apportées par les services de l'Etat. Il est donc nécessaire d'attendre l'arrêt du PPRI par le Préfet avant d'approuver le PLU.

Dans cette attente, des mises à jour, notamment des emplacements réservés acquis par la Commune, ont été apportées pour l'occasion afin de rendre le PLU plus visible et plus clair.

Compte tenu de tous ces éléments, il est donc proposé d'arrêter une nouvelle fois le projet, arrêt qui annulera et remplacera le premier.

M. le Maire présente la liste des modifications apportées :

I - Prise en compte des documents relevant des services de l'Etat

1. Compte-tenu du risque inondation relativement important sur la commune et des modifications pouvant être apportées, il est nécessaire d'attendre l'arrêt du PPRI par les services de l'Etat avant d'approuver le PLU.
2. Intégration de l'arrêté préfectoral n°2011357-0011 du 23/12/2011 relatif au classement sonore des infrastructures de transports terrestres concernant les voies communales.
3. Intégration de l'arrêté préfectoral n°2011357-0012 du 23/12/2011 relatif au classement sonore des infrastructures de transports terrestres concernant les routes départementales.
4. Intégration de l'arrêté préfectoral n°2010265-0011 du 22/09/2010 modifiant l'arrêté préfectoral du 13 juillet 1984 relatif aux périmètres de protection et instituant des servitudes autour du captage de l'Observance.

II - Mise à jour des emplacements réservés

1. Cinq emplacements ont été supprimés suite à leur acquisition par la Ville.
2. Trois ont été modifiés suite à l'enquête publique.
3. L'emplacement réservé concernant le secteur de la place Jean Jaurès a été retiré compte tenu de l'Orientation d'Aménagement.

III - Mises à jour des documents du PLU

1. Remplacement des termes SHOB et SHON par les « surfaces de plancher » - Ordonnance n°2011-1539 du 16/11/2011 relative à la définition des surfaces de plancher et prise en compte dans le droit de l'urbanisme.
2. Intégration du risque sismique dans le rapport de présentation.
3. Précisions de compréhension dans les Orientations d'Aménagement et mise à jour de la légende sur les plans graphiques.

IV - Modification du règlement

1. Modification des hauteurs en zones AUa, 1AU et UBa.
2. Modification d'attribution des places de stationnement en zones UA, UB, UC, UD et UH.
3. Révision du pourcentage d'espaces verts.

V - Orientations d'aménagement

1. Modification des Orientations d'Aménagement de 4 secteurs suite à l'enquête publique (Chapotte, Clavel-Cardinal, La Sauva, Les Dames).
2. Modifications et précisions concernant le secteur de la place Jean Jaurès.

VI - Modifications apportées au zonage

1. Modification de 3 périmètres de zone suite à l'enquête publique (Zone UI/CNR, Zone UC/UD secteur Chapotte, Zone UC/UCa secteur Jeannie Longo).
2. Périmètre des Espaces Boisés Classés affiné, suite à l'enquête publique.
3. Ajout de 5 périmètres de servitudes, non représentés initialement.
4. Suppression du périmètre SEVESO au niveau de l'entrepôt de stockage de l'entreprise FCA (aucun arrêté préfectoral ne le définit à ce jour).

Compte tenu de tous ces éléments, il est donc proposé d'arrêter à nouveau le PLU.

Suite à cette présentation, M. le Maire informe le Conseil Municipal que le dossier de concertation contenait également les réponses de la Ville concernant les avis des PPA consultées lors de la procédure d'arrêt initial du PLU.

M. le Maire présente la concertation mise en œuvre conformément à la délibération du 30 mars 2006 :

- des articles dans la presse locale et régionale ont été publiés
- le site internet de la Ville de TOURNON SUR RHONE héberge une rubrique relative à l'élaboration du PLU, avec la mise en ligne du dossier de concertation
- un dossier de concertation ainsi qu'un registre destiné aux observations de toute personne intéressée ont été mis à disposition du public, aux heures et jours habituels d'ouverture : une observation a été consignée
- M. le Maire a été à disposition des administrés tout au long de la procédure d'élaboration du PLU et a reçu lors de rendez-vous toute personne intéressée.

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 30/03/2006 prescrivant l'élaboration du PLU et fixant les modalités de la concertation,

Entendu le débat au sein du Conseil Municipal du 18/12/2008 sur les orientations d'aménagement et de développement durable,

Vu la délibération de l'arrêt initial du projet PLU de Tournon-sur Rhône et du bilan de la concertation en date du 24/02/2011,

Vu l'ordonnance du Tribunal Administratif de Lyon relative à la désignation d'un commissaire-enquêteur en date du 10/08/2011,

Vu l'arrêté municipal n°R1 68/2011 en date du 23/08/2011 précisant les modalités générales et le déroulement de l'enquête publique,

Vu le rapport et les conclusions du Commissaire-Enquêteur relatifs à l'enquête publique du PLU en date du 21/11/2011,

Vu le projet PLU,

Considérant que ce projet est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques associées mentionnées aux articles L 121-4 et L 123-6 du Code de l'Urbanisme,

Considérant qu'au regard de la teneur des observations formulées, la population n'apparaît pas hostile au projet, M. le Maire propose d'approuver le bilan de la concertation et d'arrêter le projet PLU,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix pour et 7 abstentions :

- **APPROUVE** le bilan de la concertation tel que présenté par le Maire,

- **ARRÊTE** le projet de Plan Local d'Urbanisme de la Commune de TOURNON SUR RHONE tel qu'il est annexé à la présente,

- **DIT** que le projet PLU arrêté sera notifié pour avis aux personnes publiques associées au titre des articles L 121-4 et L 123-6 du Code de l'Urbanisme.

- ° - ° - ° -

2 - COMPTE ADMINISTRATIF 2011 (BUDGET PRINCIPAL) (Présentation M. MESTRE)

L'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que « ...Dans les séances où le compte administratif est débattu, le Conseil Municipal élit son président... ».

Mme Delphine BANCEL est élue en qualité de présidente de séance.

Mme BANCEL passe la parole à M. MESTRE pour la présentation du compte administratif 2011 du budget principal qui s'établit comme suit :

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. Rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	2 636 916,10	2 488 376,99	5 005,81	0,00	143 533,30
012	Charges de personnel et frais assimilés	4 833 000,00	4 764 696,86	4 738,88	0,00	63 564,26
65	Autres charges de gestion courante	1 498 600,00	1 481 966,02	0,00	0,00	16 633,98
Total des dépenses de gestion courante		8 968 516,10	8 735 039,87	9 744,69	0,00	223 731,54
66	Charges financières	641 200,00	623 786,05	0,00	0,00	17 413,95
67	Charges exceptionnelles	19 750,00	18 833,88	0,00	0,00	916,12
Total des dépenses réelles de fonctionnement		9 629 466,10	9 377 659,80	9 744,69	0,00	242 061,61

023	Virement à la section d'investissement (2)	1 252 000,00				
042	Opé d'ordre de transfert entre sections (2)	350 000,00	345 758,57			4 241,43
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 602 000,00	345 758,57			4 241,43

TOTAL		11 231 466,10	9 723 418,37	9 744,69	0,00	246 303,04
--------------	--	----------------------	---------------------	-----------------	-------------	-------------------

Pour information D 002 déficit de fonctionnement reporté de N-1	(3)	0,00				
--	-----	-------------	--	--	--	--

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	37 000,00	62 556,77	0,00	0,00	-25 556,77
70	Produits des services, du domaine et ventes...	649 460,00	674 367,02	0,00	0,00	-24 907,02
73	Impôts et taxes	6 556 160,00	6 608 066,70	0,00	0,00	-51 906,70
74	Dotations et participations	2 964 177,00	2 978 381,38	42 264,50	0,00	-56 468,88
75	Autres produits de gestion courante	512 200,00	503 632,79	0,00	0,00	8 567,21
Total des recettes de gestion courante		10 718 997,00	10 827 004,66	42 264,50	0,00	-150 272,16
76	Produits financiers	0,00	1,56	0,00	0,00	-1,56
77	Produits exceptionnels	23 500,00	28 902,89	0,00	0,00	-5 402,89
Total des recettes réelles de fonctionnement		10 742 497,00	10 855 909,11	42 264,50	0,00	-155 676,61

042	Opé d'ordre de transfert entre sections (2)	334 240,00	333 617,11			622,89
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		334 240,00	333 617,11			622,89

TOTAL		11 076 737,00	11 189 526,22	42 264,50	0,00	-155 053,72
--------------	--	----------------------	----------------------	------------------	-------------	--------------------

Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	(3)	154 729,10				
---	-----	-------------------	--	--	--	--

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DJ 040 = RF 042 ; RI 040 = DI 042 ; DJ 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(4) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(5) En dépenses, le chapitre 22 recoupe les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV 1/9).

(8) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	129 313,16	63 587,36	45 800,82	19 924,98
204	Subventions d'équipement versées	45 000,00	34 206,19	0,00	10 793,81
21	Immobilisations corporelles	424 481,38	335 687,24	79 489,25	9 304,89
23	Immobilisations en cours	138 874,03	87 287,55	33 933,46	17 653,02
	Total des opérations d'équipement	3 858 026,51	2 235 116,09	887 732,84	735 177,58
	Total des dépenses d'équipement	4 595 695,08	2 755 884,43	1 046 956,37	792 854,28
16	Emprunts et dettes assimilées	1 335 000,00	1 325 795,60		9 204,40
	Total des dépenses financières	1 335 000,00	1 325 795,60	0,00	9 204,40
	Total des dépenses réelles d'investissement	5 930 695,08	4 081 680,03	1 046 956,37	802 058,68
040	Opé d'ordre de transfert entre sections (2)	334 240,00	333 617,11		622,89
041	Opérations patrimoniales (2)	1 035 417,25	1 034 024,35		1 392,90
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	1 369 657,25	1 367 641,46		2 015,79
	TOTAL	7 300 352,33	5 449 321,49	1 046 956,37	804 074,47
	Pour information				
	D 001 solde d'exécution négatif reporté de N-1	(3) 1 864 571,68			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	2 092 825,29	783 196,78	1 081 953,66	227 674,85
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 300 000,00	1 300 000,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	719 679,00	-719 679,00
	Total des recettes d'équipement	3 392 825,29	2 083 196,78	1 801 632,66	-492 004,15
10	Dot fonds divers et réserves	453 811,00	527 450,00	0,00	-73 639,00
1068	Excédents de fonct capitalisés (8)	1 507 970,47	1 507 970,47	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	650,00	0,00	-650,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 172 900,00		0,30	
	Total des recettes financières	3 134 681,47	2 036 070,47	0,00	-74 289,00
	Total des recettes réelles d'investissement	6 527 506,76	4 119 267,25	1 801 632,66	-566 293,15
021	Virement de la section de fonctionnement (2)	1 252 000,00			
040	Opé d'ordre de transfert entre sections	350 000,00	345 758,57		4 241,43
041	Opérations patrimoniales (2)	1 035 417,25	1 034 024,35		1 392,90
	Total des recettes d'ordre d'investissement	2 637 417,25	1 379 782,92		5 634,33
	TOTAL	9 164 924,01	5 499 050,17	1 801 632,66	-560 658,82
	Pour information				
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	(3) 0,00			

(1) Si la commune ou l'établissement, émet applique le régime des provisions semi budgétaires;

(2) DF 023 = RI 021 : DR040 = RF042 ; RR040 = DF042 ; DR041 = RI041 ; DR043 = RF043 ;

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté);

(4) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode : de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'immobilisations (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes;

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace le cas échéant l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur;

(6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'il le ou qu'il crée;

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9);

(8) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

Mme BANCEL met au vote le compte administratif 2011 du budget principal qui est approuvé par 21 voix pour et 7 abstentions.

- ° - ° - ° -

3 - COMPTE ADMINISTRATIF 2011 (BUDGET EAU) (Présentation M. MESTRE)

M. MESTRE présente le compte administratif 2011 du budget eau qui s'établit comme suit :

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charg. Rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	532 000,00	518 651,34	1 528,98	0,00	11 819,68
012	Charges de personnel et frais assimilés	322 000,00	311 744,98	1 211,12	0,00	9 043,90
65	Autres charges de gestion courante	753 000,00	677 719,54	0,00	0,00	75 280,46
Total des dépenses de gestion courante		1 607 000,00	1 508 115,86	2 740,10	0,00	96 144,04
66	Charges financières	112 600,00	91 491,42	0,00	0,00	21 108,58
67	Charges exceptionnelles	18 078,06	18 023,70	0,00	0,00	54,36
Total des dépenses réelles d'exploitation		1 737 678,06	1 617 630,98	2 740,10	0,00	117 306,98

023	Virement à la section d'investissement (4)	67 500,00				
042	Opé d'ordre de transfert entre sections (4)	167 000,00	165 999,36			1 000,64
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		234 500,00	165 999,36			1 000,64

TOTAL		1 972 178,06	1 783 630,34	2 740,10	0,00	118 307,62
--------------	--	---------------------	---------------------	-----------------	-------------	-------------------

Pour information D002 déficit d'exploitation reporté de N-1		0,00				
---	--	------	--	--	--	--

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Titres émis	Prod rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	798,38	0,00	0,00	-798,38
70	Ventes de produits fabriqués, prestations	777 000,00	779 982,46	0,00	0,00	-2 982,46
75	Autres produits de gestion courante	1 011 250,00	886 172,83	0,00	0,00	125 077,17
Total des recettes de gestion courante		1 788 250,00	1 666 953,67	0,00	0,00	121 296,33
77	Produits exceptionnels	7 600,00	7 908,55	0,00	0,00	-308,55
Total des recettes réelles d'exploitation		1 795 850,00	1 674 862,22	0,00	0,00	120 987,78

042	Opé d'ordre de transfert entre sections (4)	18 000,00	17 700,23			299,77
Total des recettes d'ordre d'exploitation		18 000,00	17 700,23			299,77

TOTAL		1 813 850,00	1 692 562,45	0,00	0,00	121 287,55
--------------	--	---------------------	---------------------	-------------	-------------	-------------------

Pour information R002 Excédent d'exploitation reporté de N-1	(3)	158 328,06				
--	-----	------------	--	--	--	--

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(3) Ce chapitre n'existe pas en M49

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RJ 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44

(6) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée, et en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement

(7) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(8) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	Total des opérations d'équipement	883 025,58	646 165,82	86 097,94	150 761,82
	Total des dépenses d'équipement	883 025,58	646 165,82	86 097,94	150 761,82
16	Emprunts et dettes assimilées	95 000,00	84 945,97	0,00	10 054,03
	Total des dépenses financières	95 000,00	84 945,97	0,00	10 054,03
	Total des dépenses réelles d'investissement	978 025,58	731 111,79	86 097,94	160 815,85
040	Opé d'ordre de transfert entre sections (4)	18 000,00	17 700,23		299,77
041	Opérations patrimoniales (4)	9 500,00	0,00		9 500,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	27 500,00	17 700,23		9 799,77
	TOTAL	1 005 525,58	748 812,02	86 097,94	170 615,62
Pour information					
D001 solde d'exécution négatif reporté de N-1		(3) 0,00			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réallser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	84 000,00	84 000,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	306 000,00	0,00	306 000,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	390 000,00	84 000,00	306 000,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	350 815,09	289 805,09	83 810,00	-22 800,00
	Total des recettes financières	350 815,09	289 805,09	83 810,00	-22 800,00
	Total des recettes réelles d'investissement	740 815,09	373 805,09	389 810,00	-22 800,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	67 500,00			
040	Opé d'ordre de transfert entre sections (4)	167 000,00	165 999,36		1 000,64
041	Opérations patrimoniales (4)	9 500,00	0,00		9 500,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	244 000,00	165 999,36		10 500,64
	TOTAL	984 815,09	539 804,45	389 810,00	-12 299,36
Pour information					
R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		(3) 20 710,49			

Durant la présentation du compte administratif du budget eau, arrivée de Mme EIDUKEVICIUS.

Mme BANCEL met au vote le compte administratif du budget eau qui est approuvé par 21 voix pour et 7 abstentions.

- ° - ° - ° -

4 - COMPTE ADMINISTRATIF 2011 (BUDGET ASSAINISSEMENT) (Présentation M. MESTRE)

M. MESTRE présente le compte administratif 2011 qui s'établit comme suit :

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charg. Rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	597 550,00	567 092,18	0,00	0,00	30 457,82
012	Charges de personnel et frais assimilés	153 925,00	149 631,65	0,00	0,00	4 293,35
65	Autres charges de gestion courante	25 500,00	6 578,33	0,00	0,00	18 921,67
Total des dépenses de gestion courante		776 975,00	723 302,16	0,00	0,00	53 672,84
66	Charges financières	80 300,00	73 016,39	0,00	0,00	7 283,61
67	Charges exceptionnelles	7 000,00	6 930,62	0,00	0,00	69,38
Total des dépenses réelles d'exploitation		864 275,00	803 249,17	0,00	0,00	61 025,83
023	Virement à la section d'investissement (4)	215 600,00				
042	Opé d'ordre de transfert entre sections (4)	213 000,00	211 218,61			1 781,39
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		428 600,00	211 218,61			1 781,39
TOTAL		1 292 875,00	1 014 467,78	0,00	0,00	62 807,22

Pour information D002 déficit d'exploitation reporté de N-1	0,00					
--	------	--	--	--	--	--

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Titres émis	Prod rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
70	Ventes de produits fabriqués, prestations	775 000,00	757 134,88	0,00	0,00	17 865,12
74	Subventions d'exploitation	100 000,00	100 448,11	0,00	0,00	-448,11
75	Autres produits de gestion courante	7 984,44	60 531,15	0,00	0,00	-52 546,71
Total des recettes de gestion courante		882 984,44	918 114,14	0,00	0,00	-35 129,70
77	Produits exceptionnels	2 300,00	3 388,23	0,00	0,00	-1 088,23
Total des recettes réelles d'exploitation		885 284,44	921 502,37	0,00	0,00	-36 217,93
042	Opé d'ordre de transfert entre sections (4)	98 000,00	96 635,54			1 364,46
Total des recettes d'ordre d'exploitation		98 000,00	96 635,54			1 364,46
TOTAL		983 284,44	1 018 137,91	0,00	0,00	-34 853,47
Pour information R002 Excédent d'exploitation reporté de N-1	(3)	309 590,56				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(3) Ce chapitre n'existe pas en M49

(4) DE 023 = RI 021 : DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 : DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44

(6) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée, et en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement

(7) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(8) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	Total des opérations d'équipement	607 953,36	119 300,12	151 388,78	337 264,46
	Total des dépenses d'équipement	607 953,36	119 300,12	151 388,78	337 264,46
16	Emprunts et dettes assimilées	170 400,00	163 993,88	0,00	6 406,12
	Total des dépenses financières	170 400,00	163 993,88	0,00	6 406,12
	Total des dépenses réelles d'investissement	778 353,36	283 294,00	151 388,78	343 670,58
040	Opé d'ordre de transfert entre sections (4)	98 000,00	96 635,54		1 364,46
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	98 000,00	96 635,54		1 364,46
TOTAL		876 353,36	379 929,54	151 388,78	345 035,04
Pour information					
D001 solde d'exécution négatif reporté de N-1		(3) 83 995,23			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	66 993,00	0,00	67 017,00	-24,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	367 000,00	367 000,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	433 993,00	367 000,00	67 017,00	-24,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	97 755,59	90 915,59	6 840,00	0,00
	Total des recettes financières	97 755,59	90 915,59	6 840,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	531 748,59	457 915,59	73 857,00	-24,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	215 600,00			
040	Opé d'ordre de transfert entre sections (4)	213 000,00	211 218,61		1 781,39
	Total des recettes d'ordre d'investissement	428 600,00	211 218,61		1 781,39
TOTAL		960 348,59	669 134,20	73 857,00	1 757,39
Pour information					
R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		(3) 0,00			

Mme BANCEL met au vote le compte administratif 2011 du budget assainissement qui est approuvé par 21 voix pour et 7 abstentions.

M. DAVID indique que le groupe d'opposition s'est abstenu car les chiffres des comptes administratifs présentés sont conformes aux budgets (principal-eau-assainissement) ; budgets que son groupe n'a pas voté.

- ° - ° - ° -

5 - AFFECTATION DES RESULTATS (BUDGET PRINCIPAL) (Présentation M. MESTRE)

6 - AFFECTATION DES RESULTATS (BUDGET EAU) (Présentation M. MESTRE)

7 - AFFECTATION DES RESULTATS (BUDGET ASSAINISSEMENT) (Présentation M. MESTRE)

Les affectations des résultats des budgets principal, eau et assainissement sont approuvés à l'unanimité.

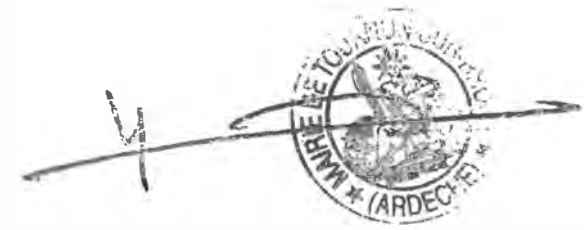
Date de la convocation : 20-mars-12
 Séance du 29 mars 2012 à 18 h 30

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Mr Frédéric SAUSSET, Maire, délibérant sur le compte administratif 2011 après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,
 1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		154 729,10 €	1 864 571,68 €		1 864 571,68 €	154 729,10 €
Opérations de l'exercice	9 733 163,06 €	11 231 790,72 €	5 449 321,49 €	5 499 050,17 €	15 182 484,55 €	16 730 840,89 €
Totaux	9 733 163,06 €	11 386 519,82 €	7 313 893,17 €	5 499 050,17 €	17 047 056,23 €	16 885 569,99 €
Résultat de clôture		1 653 356,76 €	- 1 814 843,00 €			161 486,24 €

Besoin de financement	- 1 814 843,00 €	001
Excédent de financement	- €	
Restes à réaliser	1 046 956,37 €	1 801 632,66 €
Besoin de financement		
Excédent de financement des restes à réaliser	754 676,29 €	
Besoin total de financement	1 060 166,71 €	
Excédent total de financement		
2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de	1 060 166,71 €	au compte 1068 Investissement
	593 190,05 €	au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté

Le Maire



Frédéric SAUSSET

- 3° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
 4° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
 5° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
 Ont signé au registre des délibérations M. SAUSSET, Maire - Mme BANCEL, M.BARRUYER, Mme LONGUEVILLE, M.BARBARY, Mme ANDRE, M. GAILLARD, Mme LAURENT, M.MESTRE, Adjoints - MM. B FAURE, DIABI, Mmes EIDUKEVICIUS, CHANTEPY, M.SANCHEZ, Mmes JACOUTON, MEYSENQ, M.GOUDARD, Mme MALSERT, M.LEBLAN, Mme PARRIAUX, M. J FAURE, Mme BURGUNDER, M.BARAILLER, Mme CROUZET, M.DAVID, M.MOURGUES.
 A voté par procuration : M.DIAZ, M.BENOIT, Mme VICTORY.

52

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Mr Frédéric SAUSSET, Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2011 après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,
1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		158 328,06 €		20 710,45 €	- €	179 038,55 €
Opérations de l'exercice	1 786 370,44 €	1 692 562,45 €	748 812,02 €	539 804,45 €	2 535 182,46 €	2 232 366,90 €
Totaux	1 786 370,44 €	1 850 890,51 €	748 812,02 €	560 514,94 €	2 535 182,46 €	2 411 405,45 €
Résultat de clôture		64 520,07 €	-	188 297,08 €		123 777,01 €

Besoin de financement
Excédent de financement

188 297,08 €

Restes à réaliser HT

86 097,94 € 389 810,00 €

Besoin de financement
Excédent de financement
des restes à réaliser

303 712,08 €

Besoin total de financement
Excédent total de financement

115 414,98 €

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de

au compte 1068 Investissement

64 520,07 €

au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté

Le Maire

Frédéric SAUSSET

3° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

4° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

5° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations
M.SAUSSET, Maire - Mme BANCEL, M.BARRUYER, Mme LONGUEVILLE, M.BARBARY, Mme ANDRE, M. GAILLARD, Mme LAURENT, M.MESTRE, Adjoint - MM. B FAURE, DIABI, Mmes EIDUKEVICIUS, CHANTEPY, M.SANCHEZ, Mmes JACOUTON, MEYSENQ, M.GOUDARD, Mme MALSERT, M.LEBLAN, Mme PARRIAUX, M. J FAURE, Mme BURGUNDER, M.BARAILLER, Mme CROUZET, M.DAVID, M.MOURGUES.

A voté par procuration : M.DIAZ, M.BENOIT, Mme VICTORY.

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Mr Frédéric SAUSSET, Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2011 après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		309 590,56 €	83 995,23 €		83 995,23 €	309 590,56 €
Opérations de l'exercice	1 014 467,78 €	1 018 137,91 €	379 929,54 €	669 134,20 €	1 394 397,32 €	1 687 272,11 €
Totaux	1 014 467,78 €	1 327 728,47 €	463 924,77 €	669 134,20 €	1 478 392,55 €	1 996 862,67 €
Résultat de clôture		313 260,69 €		205 209,43 €		518 470,12 €

Besoin de financement

- €

Excédent de financement

205 209,43 €

Restes à réaliser HT

151 388,78 €

73 857,00 €

Besoin de financement

77 531,78 €

Excédent de financement des restes à réaliser

Besoin total de financement

127 677,85 €

Excédent total de financement

205 209,43 €

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de

- €

au compte 1068 Investissement

313 260,69 €

au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté

Le Maire

Frédéric SAUSSET

3° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

4° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

5° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations

M.SAUSSET, Maire - Mme BANCEL, M.BARRUYER, Mme LONGUEVILLE, M.BARBARY, Mme ANDRE, M. GAILLARD, Mme LAURENT,

M.MESTRE, Adjoints - MM. B FAURE, DIABI, Mmes EIDUKEVICIUS, CHANTEPY, M.SANCHEZ, Mmes JACOUTON, MEYSENQ, M.GOUDARD, Mme MALSERT, M.LEBLAN, Mme PARRIAUX,

M. J FAURE, Mme BURGUNDER, M.BARAILLER, Mme CROUZET, M.DAVID, M.MOURGUES.

A voté par procuration : M.DIAZ, M.BENOIT, Mme VICTORY.

8 - COMPTES DE GESTION

Les comptes de gestion 2011 (budgets principal-eau-assainissement), établis par M. le Trésorier Municipal, sont approuvés à l'unanimité.

- ° - ° - ° -

9 - TAUX D'IMPOSITION 2012

M. le Maire propose au Conseil Municipal de voter les taux des impôts locaux directs pour l'année 2012 :

. Taxe d'habitation	14.54 %
. Taxe foncier bâti	20.69 %
. Taxe foncier non bâti	92.70 %

Accord du Conseil Municipal, par 22 voix pour et 7 contre.

M. J FAURE indique que son groupe adopte la même position que l'an dernier.

Le groupe majoritaire remarque que l'opposition vote contre la maintien des taux d'imposition.

- ° - ° - ° -

10 - BUDGET PRIMITIF 2012 (BUDGET PRINCIPAL) (Présentation M. MESTRE)

M. DAVID fait la déclaration suivante :

« Monsieur le Maire,

Je tiens tout d'abord à vous féliciter.

Vous féliciter : car, lors de la séance du Conseil Municipal consacrée au Débat d'orientation budgétaire (DOB) vous avez présenté une évolution de la dette par des chiffres totalement erronés.

Vous saviez que cette présentation allait me mettre en colère et que mon intervention en serait moins crédible. C'était bien vu.

Aussi, j'ai repris calmement tous les documents budgétaires de 1989 à ce jour et pour les trois prochaines années selon les prévisions inscrites au DOB 2012.

La dette SUPPORTEE PAR LES CONTRIBUABLES TOURNONNAIS a explosé de 1990 à 1995 ; soit + 48 % ; elle s'est ensuite stabilisée entre 10 et 11 000 000 € de 95 à 2001

Elle est, ensuite, restée à ce niveau pendant tout le mandat de Jean PONTIER .

Pour votre part : A ce jour peu d'évolution mais avec l'emprunt AUXI + et les projections faites au DOB vous allez faire passer la dette par habitant de 1019€ à 1387 € soit + 36%.

Je tiens à la disposition de TOUS les documents officiels qui ont permis de faire ce constat.

Par ailleurs, et dans le prolongement du dossier endettement; il s'est passé peu de séances du Conseil Municipal que vous n'avez fustigé l'emprunt GENDARMERIE indiquant que si la formule de révision s'appliquait à ce jour le taux d'intérêt grimperait à des valeurs supérieures à 18 % et entraînerait une contribution insupportable pour les finances de la Ville.

A ce jour (29 mars 2012) il faut 110.58 USD pour 100CHF . En appliquant la formule de révision prévue au contrat ; le taux d'intérêt serait porté à 6.04 % et non pas à 18 % comme il vous plait à le répéter.

En 2016, avec un tel taux, l'annuité sera toujours inférieure au loyer encaissé.

Je propose de faire cette analyse régulièrement pour rassurer les membres du Conseil Municipal et par là ; les contribuables tournois.

NON CET EMPRUNT N'EST PAS TOXIQUE

Pour ce deuxième dossier ; là encore je tiens à la disposition de TOUS, les documents officiels qui attestent de la véracité de mes dires.

Pour le groupe d'opposition
Jean Marie David »

En réponse, M le Maire précise qu'il ne souhaite pas polémiquer à nouveau sur l'attitude de M. DAVID lors du dernier conseil.

M. le Maire : « Le tableau est parfaitement juste, les services ne trafiquent pas les chiffres, je ne peux pas laisser dire cela »

Il donne acte que l'encours de la dette s'élevait à 8 854 000 € en 2004 et à 12 164 000 € en 2006 du fait notamment de l'intégration de la dette du SIVOM de 2.5 millions d'euros.

Quant à l'augmentation de l'encours de la dette en 2008, elle s'explique par l'emprunt gendarmerie pour un montant de 6 millions d'euros.

M. le Maire : « Je vous rappelle que c'est bien la prise en compte de l'emprunt toxique par certains prêteurs qui fait qu'un seul dossier a été déposé pour le projet Jean Jaurès. A un moment, le cout calculé par Dexia était de 18% ; Saint- Etienne sur un emprunt similaire connaît un taux d'intérêt de 23%.

Il serait souhaitable de déléguer la gestion des bâtiments de la gendarmerie car cela n'est pas la vocation d'une commune. A titre d'illustration, les coûts d'entretien du bâtiment s'élèvent déjà pour la 1ère année d'exploitation à 3500 € de travaux et ce sans compter les travaux en régie. Pour ce faire, il conviendrait de ne plus avoir l'emprunt actuel compte tenu de ses conditions de sortie de 5.1 millions.

Il ne faut pas opposer le projet Jean Jaurès et la gendarmerie car dans le premier cas on connaît précisément le coût sur 25 ans ce qui ne l'est pas pour la gendarmerie »

M. DAVID indique que ce ne sont pas les habitants de Tournon qui supportent l'emprunt de la gendarmerie car ce sont les loyers qui financent l'annuité de l'emprunt.

Même si l'annuité est supérieure aux loyers, la population ne supportera pas la totalité de l'emprunt.

Mme BURGUNDER tient à préciser que M. DAVID, dans son intervention, ne parle pas de chiffres trafiqués mais de chiffres erronés.

M. le Maire précise que le contrôle de légalité n'a fait aucune objection sur ces chiffres.

M. le Maire passe la parole à M. MESTRE pour la présentation du budget principal 2012, qui s'établit comme suit :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	2 642 124,74		2 642 124,74
012	Charges de personnel et frais assimilés	4 886 300,00		4 886 300,00
65	Autres charges de gestion courante	1 516 000,00		1 516 000,00
66	Charges financières	745 956,00	0,00	745 956,00
67	Charges exceptionnelles	19 000,00	0,00	19 000,00
68	Dotations aux provisions (semi-budgétaires)	0,00	355 287,06	355 287,06
023	Virement à la section d'investissement		1 516 000,00	1 516 000,00
Dépenses de fonctionnement – Total		9 809 380,74	1 871 287,06	11 680 667,80

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	11 680 667,80
--	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
13	Subventions d'investissement	0,00	21 926,75	21 926,75
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non budgétaire)	1 391 000,00	0,00	1 391 000,00
	Total des opérations d'équipement	4 600 575,38		4 600 575,38
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	139 000,82	0,00	139 000,82
204	Subventions d'équipement versées	156 000,00	0,00	156 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	439 579,02	0,00	439 579,02
23	Immobilisations en cours (6)	947 433,46	128 500,00	1 075 933,46
45	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		7 673 588,68	150 426,75	7 824 015,43

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	1 814 843,00
--	---------------------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	9 638 858,43
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires ;

(2) Voir liste des opérations d'ordre ;

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants ;

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement » ;

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9) ;

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES - (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuation de charges	60 000,00		60 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	661 800,00		661 800,00
72	<i>Travaux en régie</i>		128 500,00	128 500,00
73	Impôts et taxes	6 674 625,00		6 674 625,00
74	Dotations et participations	3 032 126,00		3 032 126,00
75	Autres produits de gestion courante	483 000,00		483 000,00
77	Produits exceptionnels	25 500,00	21 926,75	47 426,75
Recettes de fonctionnement – Total		10 937 051,00	150 426,75	11 087 477,75

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	593 190,05
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	11 680 667,80
--	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	419 806,00	0,00	419 806,00
13	Subventions d'investissement	2 975 919,66	0,00	2 975 919,66
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	2 000 000,00	0,00	2 000 000,00
21	Immobilisations corporelles	719 679,00	0,00	719 679,00
28	<i>Amortissements des Immo.</i>		355 287,06	355 287,06
45	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>		1 516 000,00	1 516 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	592 000,00		592 000,00
Recettes d'investissement – Total		6 707 404,66	1 871 287,06	8 578 691,72

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	1 060 166,71
-----------------------------------	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D' INVESTISSEMENT CUMULEES	9 638 858,43
--	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires ;

(2) Voir liste des opérations d'ordre ;

(3) Permet de retracer des opérations particulières telle: que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement » ;

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9) ;

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'amulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

M le Maire indique que la subvention attribuée au CCAS est augmentée de 4% pour répondre aux problématiques de chauffage et d'alimentation.

Au fur et à mesure de la présentation, il est répondu aux questions posées par les membres du Conseil Municipal :

M. J FAURE émet des craintes sur les économies projetées qui pourraient affecter le personnel et la culture.

M. le Maire le rassure et précise que l'enveloppe destinée aux associations a été maintenue. Concernant le personnel, il n'y a pas de modification envisagée. Par ailleurs, des économies sur le budget de fonctionnement doivent être réalisées et notamment sur la consommation d'énergie et de combustibles. Les services sont d'ores et déjà sensibilisés afin de permettre d'accroître la réduction des dépenses de fonctionnement.

M. B FAURE précise qu'une gestion rigoureuse avait été évoquée par le Maire lors de la réunion publique sur le projet Jean Jaurès.

M. BARRUYER précise que dans le cadre d'un partenariat privé/public, le paiement des échéances débute une fois l'ouvrage livré. Dans le cadre du projet Jean Jaurès, rien ne sera déboursé avant fin 2013 alors qu'un emprunt exige un remboursement immédiat. Les économies seront apparentes sur le BP 2013.

En réponse à M. J FAURE qui précise que les subventions culturelles tendent à diminuer, M. BARBARY indique que les subventions aux associations ont, au contraire, augmenté substantiellement compte tenu de l'arrêt de Fest-route et de la subvention correspondante. M. BARBARY énonce également que de nouveaux lieux de culture seront ouverts notamment au château. Jean Jaurès sera aussi culturel.

M. BARAILLER souhaite préciser que les subventions aux associations sportives ne grèvent pas le budget général

M. BARRUYER confirme que les subventions sont maintenues et qu'en plus des aides directes se rajoutent les aides indirectes notamment la mise à disposition d'un deuxième minibus.

M. J FAURE souhaite connaître les valeurs moyennes nationales du potentiel fiscal et financier. Le Maire lui indique qu'elles seront incluses dans le compte rendu (elles ne sont pas connues à ce jour).

Selon M. BARAILLER pour permettre une meilleure lecture du budget il faudrait que la synthèse soit également communiquée en même que le budget général. Le Maire lui répond que les documents synthétiques seront dorénavant communiqués en même temps que les documents budgétaires.

M. le Maire rajoute qu'il convient de souligner les dépenses d'investissement suivantes :

- Opération d'accessibilité de la voirie et des bâtiments poursuivie
- Contribution aux travaux du bâtiment du SDIS à hauteur 126 000 € suivant délibération unilatérale du SDIS.

Le budget primitif 2012 est approuvé par 22 voix pour et 7 contre.

- ° _ ° _ ° _

11 - BUDGET PRIMITIF 2012 (BUDGET EAU) (Présentation M. MESTRE)

Départ de Mme LONGUEVILLE et de Mme CHANTEPY qui donnent respectivement procuration à M. B FAURE et à M. DIABI.

M. MESTRE présente le budget eau 2012, qui s'établit comme suit :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	547 720,07		547 720,07
012	Charges de personnel et frais assimilés	310 650,00		310 650,00
65	Autres charges de gestion courante	686 650,00		686 650,00
66	Charges financières	123 545,00	0,00	123 545,00
67	Charges exceptionnelles	18 000,00	0,00	18 000,00
68	Dotations aux amort. aux dépréciations et aux prov.	0,00	158 835,23	158 835,23
	Dépenses d'exploitation – Total	1 686 565,07	158 835,23	1 845 400,30

+	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
=	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 845 400,30

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
13	Subventions d'investissement	0,00	19 380,23	19 380,23
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non budgétaire)	105 000,00	0,00	105 000,00
	Total des opérations d'équipement	384 997,94		384 997,94
20	Immobilisations incorporelles (6)	24 500,00	0,00	24 500,00
21	Immobilisations corporelles (6)	8 000,00	146 608,72	154 608,72
23	Immobilisations en cours (6)	142 469,98	0,00	142 469,98
	Dépenses d'investissement – Total	664 967,92	165 988,95	830 956,87

+	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	188 297,08
=	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 019 253,95

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer des variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
(4) Ce chapitre n'existe pas en M49.
(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
(8) Ce chapitre existe uniquement en M41, en M43 et en M44.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES - (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	17 000,00		17 000,00
70	Ventes de produits fabriqués...	827 000,00		827 000,00
75	Autres produits de gestion courante	917 500,00		917 500,00
77	Produits exceptionnels	0,00	19 380,23	19 380,23
	Recettes d'exploitation – Total	1 761 500,00	19 380,23	1 780 880,23

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	64 520,07
---	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 845 400,30
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	83 810,00	0,00	83 810,00
13	Subventions d'investissement	0,00	146 608,72	146 608,72
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	630 000,00	0,00	630 000,00
28	Amortissements des immobilisations		158 835,23	158 835,23
	Recettes d'investissement – Total	713 810,00	305 443,95	1 019 253,95

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D' INVESTISSEMENT CUMULEES	1 019 253,95
--	---------------------

En réponse à J FAURE qui constate que les deux budgets sont en diminution par rapport à l'année dernière, M le Maire répond que cela correspond aux charges financières liées aux deux maternités d'agents du service.

M. le Maire confirme à M J.FAURE que l'excédent reporté est bien celui de 2011.

M. FAURE demande si on se rapproche d'un équilibre.

M le Maire lui indique qu'après plusieurs années de fonctionnement, la vision est bien meilleure et qu'il y conviendra de trouver des équilibres.

Le budget eau 2012 est approuvé par 22 voix pour et 7 contre.

- ° - ° - ° -

12 - BUDGET PRIMITIF 2012 (BUDGET ASSAINISSEMENT) (Présentation M. MESTRE)

M. MESTRE présente le budget assainissement 2012, qui s'établit comme suit :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + res es à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	614 599,33		614 599,33
012	Charges de personnel et frais assimilés	149 975,00		149 975,00
65	Autres charges de gestion courante	9 500,00		9 500,00
66	Charges financières	90 000,00	0,00	90 000,00
67	Charges exceptionnelles	7 000,00	0,00	7 000,00
68	Dotations aux amort. aux dépréciations et aux prov.	0,00	209 021,90	209 021,90
023	Virement à la section d'investissement		232 400,00	232 400,00
	Dépenses d'exploitation – Total	871 074,33	441 421,90	1 312 496,23

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 312 496,23
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
13	Subventions d'investissement	0,00	96 635,54	96 635,54
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non budgétaire)	200 000,00	0,00	200 000,00
	Total des opérations d'équipement	806 388,78		806 388,78
20	Immobilisations incorporelles (6)	10 000,00	0,00	10 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	223 407,74	223 407,74
23	Immobilisations en cours (6)	109 464,01	0,00	109 464,01
	Dépenses d'investissement – Total	1 125 852,79	320 043,28	1 445 896,07

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 445 896,07
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(8) Ce chapitre existe uniquement en M41, en M43 et en M44.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES - (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	7 600,00		7 600,00
70	Ventes de produits fabriqués...	783 000,00		783 000,00
74	Subventions d'exploitation	100 000,00		100 000,00
75	Autres produits de gestion courante	12 000,00		12 000,00
77	Produits exceptionnels	0,00	96 635,54	96 635,54
	Recettes d'exploitation – Total	902 600,00	96 635,54	999 235,54

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	313 260,69
---	-------------------

=	
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 312 496,23

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	6 840,00	0,00	6 840,00
13	Subventions d'investissement	67 017,00	223 407,74	290 424,74
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	502 000,00	0,00	502 000,00
28	Amortissements des immobilisations		209 021,90	209 021,90
021	Virement de la section d'exploitation		232 400,00	232 400,00
	Recettes d'investissement – Total	575 857,00	664 829,64	1 240 686,64

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	205 209,43
--	-------------------

+	
AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00

=	
TOTAL DES RECETTES D' INVESTISSEMENT CUMULEES	1 445 896,07

Le budget assainissement 2012 est approuvé par 22 voix pour et 7 contre.

_ ° _ ° _ ° _

13 - SUBVENTIONS DIVERSES

Vu l'avis de la Commission des Finances,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'allouer les subventions suivantes :

<i>Code tiers</i>	NOMS	SUBVENTIONS 2012		
		Fonctionnement	Aide à projet	Attributions
CF 373	L'Amicale du Personnel	8 600.00 €		8 600.00 €
CF 2878	Tournon Passion	7 000.00 €		7 000.00 €
CF	Les Amis du Jumelage	75.00 €		75.00 €

_ ° _ ° _ ° _

14 - PRODUITS IRRECOUVRABLES - ADMISSIONS EN NON VALEUR

M. le Trésorier municipal n'a pas pu recouvrer les créances suivantes :

Présentation en non valeurs	
Liste 636901131	1 178.64 €
Titre 452/2007	91.56 €
Titre 513/2007	53.40 €
Titre 672/2007	28.80 €
Titre 751/2007	85.30 €
Titre 752/2007	25.60 €
Titre 95/2007	100.98 €
Titre 528/2010	10.00 €
Titre 720/2010	780.00 €
Titre 856/2010	1.00 €
Titre 870/2010	0.50 €
Titre 879/2010	0.50 €
Titre 70/2011	1.00 €

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'admettre ces créances en non valeur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADMET** en non valeur les créances énumérées ci-dessus qui n'ont pas pu être recouvrées par M. le Trésorier Municipal.

_ ° _ ° _ ° _

15 - CONSTRUCTION D'UNE HALLE/MARCHE COUVERT ET D'UN PARKING SOUTERRAIN SUIVANT LE DISPOSITIF DU BAIL EMPHYTHEOTIQUE ADMINISTRATIF (BEA) ET CONVENTION DE MISE A DISPOSITION (CMD) - PLACE JEAN JAURES - SIGNATURE DES CONTRATS

Arrivée de M. BENOIT

Par délibération n° 55/2011 en date du 27 avril 2011, le Conseil Municipal a adopté le principe d'un Bail Emphytéotique Administratif (B.E.A.) pour permettre la réalisation d'un parking souterrain et d'une nouvelle halle couverte Place Jean Jaurès en vertu de l'article L. 1311-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui autorise expressément la conclusion de baux emphytéotiques en vue de la réalisation d'une opération d'intérêt général.

Au terme de cette procédure et des critères spécifiés dans le règlement de consultation des offres, le groupe de travail composé d'élus de la majorité et de l'opposition a jugé que l'offre remise par la société AUXI+, 18 Rue de Dion Bouton 26200 MONTELMAR, représentée par son Directeur Général M. Carmine VIZZARI, répondait aux exigences de la Ville.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales précitées, il appartient à l'assemblée délibérante d'autoriser l'exécutif à signer le contrat de bail emphytéotique et la convention de mise à disposition portant sur ces équipements étant entendu que les caractéristiques principales de l'offre finale sont les suivantes :

*** caractéristiques de l'opération :**

- Réalisation d'un parking souterrain d'une capacité de 100 places
- Réalisation d'une halle couverte d'une superficie de 716 m² environ

*** caractéristiques financières :**

- Montant de l'investissement : 3.200.925,04 € HT
- Durée des contrats : 25 ans
- Loyer annuel de 284.235 € HT (montant prévisionnel calculé en fonction du taux connu fin octobre 2011) se décomposant ainsi :

1. Loyer financier L1 :

L'emphytéote est propriétaire des ouvrages et les met à disposition de la Commune moyennant un loyer annuel de 225.318 € qui deviendra fixe et définitif au jour de la mise à disposition des ouvrages et sera calculé en fonction :

- du coût définitif de l'assiette de financement actualisé au jour de la mise à disposition des ouvrages.
- du taux fixe qui sera calculé sur la base du taux de swap in fine/Euribor 6 mois majoré d'une marge de 1.70%.

2. Loyer Gros Entretien Renouvellement (GER) : L2

Le loyer L2 sera facturé une fois par an, en début d'année. Son montant est de 22.716 € HT révisable.

3. Loyer Maintenance : L3

Le loyer L3 sera facturé une fois par an, en début d'année. Son montant est de 28.700,00 € HT révisable.

4. Loyer Gestion : L4

Le loyer L4 sera facturé une fois par an en début d'année. Son montant est de 7.500 € HT révisable. Ce loyer comprend également la refacturation de la redevance annuelle de la mise à disposition du terrain dans le cadre du BEA d'un montant de 1€ H.T.

Par délibération en date du 05 janvier 2012, n° 1/2012-1, M. le Maire a été autorisé à signé le contrat en cause et la convention de mise à disposition y afférent.

Par courrier en date du 22 février 2012, il a été observé que le formalisme relatif à la mise à disposition des documents sur la base desquels le vote a eu lieu n'avait pas été respecté dans son intégralité.

Prenant acte de ces observations, et du vice de pure forme dont est entachée la délibération du 05 janvier 2012, il est proposé de retirer cet acte.

En conséquence, et conformément à la jurisprudence administrative, il est proposé d'approuver à nouveau le contrat en cause, avec effet rétroactif au 05 janvier 2012. (*CE, 08 juillet 2011, « commune de Divonne les Bains, Req. n°327515*), et d'autoriser M. le Maire à signer ce contrat.

Le Conseil Municipal,

Compte tenu de l'irrégularité de pure forme dont est entachée la délibération en date du 05 janvier 2012,

Compte tenu de l'ensemble des documents transmis aux élus le 22 mars 2012,

Compte tenu des éléments communiqués par le Maire concernant le déroulement de la procédure de passation du bail emphytéotique administratif et de la convention de mise à disposition tels qu'annexés,

Après en avoir délibéré, par 22 voix pour et 7 contre,

- DECIDE :

- . De retirer la délibération n° 1/2012-1 en date du 05 janvier 2012,
- . D'autoriser M. le Maire à signer le contrat bail emphytéotique administratif et la convention de mise à disposition avec la société AUXI+, ainsi que tous les documents y afférents, avec effet rétroactif au 05 janvier 2012.

M. J FAURE s'étonne que l'on délibère à nouveau alors que l'offre d'AUXI+ était valable jusqu'au 19 janvier 2012. M. le Maire répond que la délibération est de portée rétroactive et rappelle qu'il convenait effectivement de délibérer avant le 19 janvier au risque de voir le taux augmenté.

M. BARAILLER souhaite savoir pourquoi il n'y aura pas de panneaux photovoltaïques sur la halle. M. le Maire indique que l'Architecte des Bâtiments de France a été consulté notamment sur ce point et qu'il n'y était pas favorable à l'instar du groupe de travail.

M. J FAURE regrette qu'il n'y ait pas de vision d'ensemble du secteur.

M. le Maire rappelle que ce projet et les tranches à venir sont liés et souligne qu'il convient de rendre attractif le centre-ville voué à s'appauvrir si rien n'est fait. Il explique également une nouvelle fois que le projet choisi ne l'a pas été par défaut (deux projets ayant été présentés bien qu'une seule offre ait été déposée) et que la procédure de BEA a été scrupuleusement suivie et a fait l'objet d'un dialogue compétitif. Il explique, à nouveau,

que le candidat qui n'a pas déposé une offre finale n'a bénéficié d'aucune indemnité et s'interroge sur la position des membres du groupe de travail de l'opposition si le projet du cabinet d'architectes tournois avait abouti. M. le Maire demande à l'opposition s'ils sont contre le projet de halle ou contre l'architecture de cette dernière. Il rappelle d'ailleurs que ce projet n'est pas nouveau puisque l'opposition avait lancé des sondages d'un montant de 15.000 € ainsi qu'un appel d'offres pour la réalisation d'un parking souterrain à deux étages.

Selon M. J FAURE participer aux réunions du groupe de travail ne signifie pas être en accord avec les décisions prises et indique que le groupement qui n'a pas pu déposer son offre finale pourrait se retourner contre la banque.

M. le Maire indique que c'est une possibilité et que la ville a adressé un courrier à l'établissement bancaire devant son refus de suivre le groupement à 3 jours du dépôt de l'offre finale.

M. BARAILLER s'interroge sur le coût du projet qui selon lui n'est pas adapté à la Place J. Jaurès. Pour lui, ce dernier défigurera cette zone qui accueillera davantage de véhicules. En réponse, M. le Maire lui indique que les deux projets étaient, en terme de circulation, identiques puisque le fonctionnement était en sens unique. Il précise également que l'aménagement urbain de voies douces est prévu intégrant à terme la problématique de la Rue Davity, la Rue Gabriel Faure pouvant devenir semi-piétonne.

M. BARAILLER précise qu'effectivement le projet amènera des chalands mais redoute les problèmes de circulation et les nuisances qui en découlent. En réponse, M. le Maire rappelle que la partie centrale du projet sera travaillée en termes d'aménagements urbains tant pour les vélos que pour les piétons et ajoute que la sortie piétons du parking souterrain a été volontairement positionnée au plus près du centre-ville.

M. BARBARY mentionne qu'aujourd'hui les véhicules proviennent de la rue St-Joseph et traversent la Place sur trois voies. Le projet limitera forcément ce flux puisqu'une seule voie périphérique est prévue.

M. BARAILLER s'interroge sur les véhicules qui stationnent hors emplacements devant les commerces. M. le Maire précise que les places de stationnement sont conservées et que les habitudes des automobilistes devront être modifiées. A titre d'exemple, il cite la Ville de MOULINS dont le centre-ville ressemble à celui de TOURNON-SUR-RHONE.

- ° - ° - ° -

16 - SECURISATION DES DIGUES DU DOUX - GROUPEMENT DE COMMANDES – CONVENTION CONSTITUTIVE

La prévention du risque Inondation est une préoccupation des communes riveraines du Doux mais également de la Communauté de Communes du Tournonais dans le cadre de sa compétence Entretien des rivières.

A la suite d'une étude géomorphologique menée sur l'ensemble du bassin versant du Doux, la Communauté va être amenée à réaliser des travaux dans le lit du Doux entre les digues par la création de chenal facilitant la mise en mouvement des atterrissements et permettant ainsi de baisser le niveau de la rivière.

Dans le même temps, les Communes de SAINT JEAN DE MUZOLS et de TOURNON-SUR-RHONE vont être obligées de s'engager dans des travaux de confortement des digues dont elles sont propriétaires.

Aussi dans un souci de cohérence et de mutualisation des moyens, est-il apparu judicieux de créer un groupement de commande dont le coordonnateur sera la Communauté de Communes du Tournonais.

Ce groupement de commandes portera à la fois sur le lancement de la procédure de dévolution des marchés tant de maîtrise d'œuvre et de travaux et sur le dépôt des demandes de subvention de sécurisation du Doux. Toutefois chaque collectivité restera signataire du marché la concernant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de convention constitutive du groupement de commandes,
- **AUTORISE** M. le Maire à la signer.

M. JFAURE s'interroge sur le pourquoi d'une coordination avec la CCT sur ce dossier. M le Maire précise que les digues sont communales et que la compétence rivière relève de la CCT.

L'étude d'impact communautaire sera instruite par l'Etat après l'été pour que les travaux de la CCT commencent au printemps 2013. La commune essaiera de programmer les travaux des digues au même moment. Il faut un groupement de commandes pour lever les subventions (pour les digues : 40% par l'état et 20% pour le Conseil Régional).

- ° - ° - ° -

17 - SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT - SURVEILLANCE DES MICROPOLLUANTS DANS LES EAUX REJETEES AU MILIEU NATUREL - DEMANDE DE SUBVENTION

La circulaire ministérielle du 29 septembre 2010 précise les modalités de mise en œuvre de la surveillance des micropolluants dans les eaux rejetées au milieu naturel par les stations de traitement des eaux usées.

Cette surveillance pour l'année 2012 s'applique aux stations d'épuration de plus de 10 000 équivalents-habitants.

La station de la Ville de TOURNON-SUR-RHONE est donc concernée.

L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pourrait subventionner cette opération chiffrée à 8 872,72 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la mise en place de la surveillance des micropolluants dans les eaux rejetées au milieu naturel,
- **SOLLICITE** l'aide de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention d'aide à venir.

M. le Maire précise que la subvention de l'agence de l'eau représentera environ 50% de la dépense.

- ° - ° - ° -

18 - EAU DE TOURNON - AGENCE DE L'EAU - CONVENTION DE REVERSEMENT DES REDEVANCES POUR POLLUTION ET POUR MODERNISATION DES RESEAUX DE COLLECTE (Présentation Mme BANCEL)

Eau de Tournon recouvre, au nom de l'Agence de l'Eau, au titre des redevances pour pollution et pour modernisation des réseaux de collecte, des sommes supérieures à 200 000 € par an.

L'article R 213-48-35 du Code de l'Environnement précise que lorsque les encaissements réalisés au cours d'un trimestre atteignent 200 000 € (montant fixé par arrêté ministériel du 13 décembre 2007 ; JO du 22 décembre 2007), l'exploitant du service d'eau et/ou d'assainissement doit, à son initiative, adresser à l'Agence de l'Eau au plus tard le 15 du mois suivant ce trimestre, un état global des encaissements par redevance. L'Agence de l'Eau doit ainsi émettre dans le délai d'un mois le titre de recette correspondant pour encaissement immédiat des sommes ainsi perçues par l'exploitant.

Ce même article stipule qu'il peut être dérogé à cette disposition lorsqu'une convention de reversement prévoyant le versement d'acomptes est signée entre l'Agence de l'Eau et l'organisme collecteur de ces redevances.

Aussi pour éviter la contrainte réglementaire mentionnée ci-dessus qui peut conduire à l'application de pénalités de retard en cas de non respect des dispositions correspondantes (0.4% par mois de retard), il est proposé de conclure une convention avec l'Agence de l'Eau. L'échéancier de reversement tiendrait compte à la fois des dates de facturation, de l'importance de chaque facturation et du pourcentage d'encaissement des factures d'eau et d'assainissement dans le temps.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention de reversement.

- ° - ° - ° -

19 - PROGRAMME DE TRAVAUX - SYSTEME D'ASSAINISSEMENT TOURNON-SUR-RHONE/ST JEAN DE MUZOLS/LEMPES - DEMANDE DE SUBVENTION

En 2009, les Communes de TOURNON-SUR-RHONE, SAINT JEAN DE MUZOLS et LEMPS ont engagé l'étude du schéma directeur d'assainissement.

Par délibération, le Conseil Municipal a demandé à l'Agence de l'Eau l'aide de financement liée à cette étude.

Dans les premières conclusions de l'étude, un programme de travaux a été établi pour mettre en conformité l'ensemble du système d'assainissement du point de vue technique et réglementaire.

Or, la surveillance des installations et la comptabilisation des rejets d'effluent dans le milieu naturel, lors des épisodes pluvieux sont à mettre en œuvre rapidement (diagnostic permanent et autosurveillance du système).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de diagnostic permanent et d'autosurveillance du système d'assainissement,
- **SOLLICITE** l'aide de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour son financement,

- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention d'aide à venir.

M. le Maire précise que l'Agence de l'Eau Rhone Méditerranée Corse pourrait subventionner cette opération concernant les lots (autosurveillance, supervision et contrôle réglementaire) pour 182 764€HT à hauteur de 30%. Le département avec le programme Doux Mialan (2009/2011) a déjà subventionné 18 000 €.

- ° - ° - ° -

20 - ACCUEIL DE LOISIRS TARIFS 2012 – MODIFICATION (Présentation Mme ANDRE)

Dans le cadre du transfert de compétence jeunesse à la Communauté de Communes du Tournonais à compter du 1^{er} janvier 2012, il convient de modifier les tarifs de l'accueil de loisirs en étendant les tarifs réservés aux tournonais, aux résidents du territoire de la Communauté de Communes du Tournonais.

Vu l'avis de la Commission des Finances du 23 mars 2012,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la modification portant sur les tarifs 2012 de l'accueil de loisirs, selon état annexé à la présente délibération.

- ° - ° - ° -

21 - REDEVANCE PETIT TRAIN TOURISTIQUE

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'un train touristique routier va exploiter un service commercial de visite du centre ville, à partir de la promenade Léon Perrier.

Il propose d'établir une redevance d'exploitation pour ce petit train touristique qui doit faire l'objet d'une convention avec la Commune de Tournon-sur-Rhône.

Le montant de cette redevance est évalué à 800 € pour l'année 2012.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 28 voix pour et 1 abstention :

- **APPROUVE** le montant de la redevance fixée à 800 €,

- **CHARGE** M. le Maire de recouvrer cette redevance.

M. le Maire indique s'il s'agit d'une initiative privée d'un couple de muzolais. Le projet est à destination des passagers de bateaux, des touristes ...

Il est difficile d'être défavorable à cette expérience qui représente un complément touristique en adéquation avec les visites proposées par l'Office du Tourisme.

Les circuits déterminés et autorisés seront communiqués aux conseillers.

Mme CROUZET précise qu'elle s'abstient car elle ne connaît pas suffisamment ce dossier et s'interroge sur le volet sécurité à partir du moment où le petit train circule sur la RD86 et coupe cette voie.

M. le Maire indique que les circuits empruntent très peu la RD 86 (environ 150 mètres de la rue du Dauphin François jusqu'à la rue Juveneton) et qu'une autorisation départementale a été délivrée

- ° - ° - ° -

22 - CONVENTION AVEC LE COMITE DES FETES (Présentation M. BARBARY)

L'association « Comité des Fêtes » œuvre depuis de nombreuses années à l'animation de la Ville, au développement des manifestations locales et souhaite faire évoluer ses activités sur le territoire de la Commune.

Ce projet répond également aux objectifs de la Ville de TOURNON-SUR-RHONE en la matière.

Afin de soutenir ce projet dans la durée et d'en fixer les modalités pratiques et financières, il est nécessaire de conclure une convention d'objectifs et de moyens entre la Ville et l'association Comité des Fêtes.

Cette convention prévoit pour l'année 2012 le versement par la Commune d'une subvention de 27 000 € en contrepartie de l'engagement pour l'association d'organiser un certain nombre de manifestations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (M. BARBARY ne participe pas au vote) :

- **APPROUVE** le versement d'une subvention d'un montant total de 27 000 € au Comité des Fêtes,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention correspondante avec cette association.

- ° - ° - ° -

23 - CONVENTION TRIENNALE DEPARTEMENT DE L'ARDECHE/VILLE DE TOURNON SUR-RHONE/VOCHORA (Présentation M. BARBARY)

L'association VOCHORA souhaite développer dans le Département de l'Ardèche une programmation régulière consacrée à la musique polyphonique et ainsi conforter son projet artistique et culturel.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre défini par le Département de l'Ardèche qui souhaite structurer l'offre culturelle sur le territoire afin de répondre à la diversité des attentes des publics ; ce projet répond également aux objectifs fixés par la Ville de TOURNON-SUR-RHONE en la matière.

Afin de soutenir ce projet dans la durée et d'en fixer les modalités pratiques et financières, il est nécessaire de conclure une nouvelle convention de partenariat et d'objectifs triennale et tripartite Département de l'Ardèche/Ville de TOURNON-SUR-RHONE/Association VOCHORA.

Cette convention prévoit le versement par le Département d'une subvention de 12 000 € et le versement par la Commune d'une subvention de 25 500 € en contrepartie de l'engagement par l'association de réaliser plus de 50 % de ses spectacles, pour la saison spectacle, à TOURNON-SUR-RHONE et trois spectacles au moins à TOURNON-SUR-RHONE pour le festival de l'été.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (M. J FAURE et Mme VICTORY ne participent pas au vote) :

- **APPROUVE** la convention entre le Département de l'Ardèche, la Commune de TOURNON-SUR-RHONE et l'association VOCHORA,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer ladite convention.

- ° - ° - ° -

24 - COMMUNICATIONS DU MAIRE

Décisions prises suivant délégation du Conseil Municipal du 3 avril 2008

MARCHES

- Conclusion d'un marché à procédure adaptée pour l'aménagement de la rue du Doux - Lot n° 1 VOIRIES, avec les entreprises EVTP-SOGEA conjointes - Montant du marché : 525 525,53 € HT.
- Conclusion d'un marché à procédure adaptée pour l'aménagement de la rue du Doux - Lot n° 2 TERRASSEMENTS/RESEAUX HUMIDES, avec les entreprises EVTP-SOGEA conjointes - Montant du marché : 858 601,90 € HT.
- Conclusion d'un marché à procédure adaptée pour l'aménagement de la rue du Doux - Lot n° 3 ECLAIRAGE PUBLIC, avec les entreprises GOJON-EVTP conjointes - Montant du marché : 38 836,35 € HT.

LOCATIONS

- Location d'une maison d'habitation avec jardin attenant 1 chemin du Marquis à TOURNON-SUR-RHONE au profit de Melle Carinne NODIN, à compter du 1^{er} mars 2012, pour une durée de six ans - Loyer 800 € hors charges.
- Mise à disposition, à titre gracieux à compter du 15 décembre 2011, d'un local situé Hôtel de la Tourette (2^{ème} étage), au profit de l'association PERCUEVA, pour une durée d'un an.
- Conclusion d'un contrat de location pour la salle d'exposition de l'Hôtel de la Tourette avec Mme Marie-Claire MAZAUDIER de SAINT JEAN DE MUZOLS, pour une exposition d'aquarelles et de sculptures du 2 au 8 juillet 2012 - Montant de la location : 160 €.
- Conclusion d'un contrat de location pour la salle d'exposition de l'Hôtel de la Tourette avec l'association PLANETE MOME, pour une exposition de travaux d'enfants du 18 au 23 juin 2012 - Montant de la location : 105 €.

QUESTIONS DIVERSES

M. J FAURE souhaite connaître les modes de déviation une fois la rue du Doux barrée. M. le Maire répond que cette voie ne sera jamais complètement barrée car un phasage est prévu afin de permettre notamment l'accès aux véhicules de secours. Le 1^{er} tronçon démarrera devant le collège Notre-Dame en juin.

Mme BURGUNDER souhaite connaître l'état d'avancement du projet de dénomination de trois lieux de mémoire tel que décidé en commission. M. le Maire précise que ce dossier sera relancé très prochainement. Ce sujet étant sensible, il en sera rediscuté en Conseil Municipal privé.

M. SANCHEZ précise que l'assemblée générale d'entraide et abri se tient ce soir et qu'il convient de souligner le travail remarquable effectué par les bénévoles notamment pendant la période de grand froid, notamment du SAMU social porté par la Croix Rouge.

M. le Maire attire l'attention des membres du Conseil Municipal sur les pratiques d'affichages sauvages des partis politiques occasionnant de la pollution visuelle. Mme BURGUNDER répond que cette pratique est due à l'absence de panneaux d'affichage.

M. BARAILLER souhaite avoir des précisions concernant l'apposition de banderoles.

M. BARBARY informe l'assemblée qu'une solution a été trouvée provisoirement pour l'affichage des banderoles par les associations tourmonaises sur la façade du bâtiment ITDT. Les banderoles seront apposées le lundi précédent la manifestation et retirés le lundi suivant par les associations. M. le Maire précise que cela ne peut être qu'une solution transitoire car le bâtiment n'est pas propriété communale et déplore que la disposition départementale ne soit pas respectée sur l'ensemble du territoire. Un courrier sera adressé au président du Conseil Général pour permettre de débloquent cette situation.

Etat-Civil

Décès

M. le Maire présente ses condoléances à Mme Sylvie COSTE, employée municipale, pour le décès de son père M. Joseph NOYERIE.

-.°-°-°-

M. le Maire lève la séance à 21 heures 10.

TOURNON-SUR-RHONE, le 30 mars 2012

Le Maire,



Frédéric SAUSSET

